



Communiqué

relatif à la diffusion du cahier des charges des collectifs d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle

La parution de l'instruction relative à la diffusion du cahier des charges des collectifs d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle consacre la valeur du modèle d'accompagnement Clubhouse.

Une instruction ministérielle n° DGCS/SD3B/2022/195 du 31 août 2022 expose le cahier des charges d'un nouveau dispositif : les collectifs d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle. Ceux-ci sont très fortement inspirés du modèle Clubhouse et reposent, comme eux, sur les principes suivants :

- Volontariat, responsabilisation et accueil inconditionnel des membres
- Entraide entre pairs et cogestion du collectif
- Remobilisation des capacités de chacun au sein d'une journée de travail organisée
- Partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire au service des membres : publics, associatifs et privés
- Accompagnement vers et dans l'emploi

Il s'agit d'une formidable reconnaissance de la valeur du modèle Clubhouse et des résultats déjà obtenus en faveur du rétablissement et de l'inclusion de ses membres.

Cette instruction va permettre le déploiement de cinq nouveaux collectifs d'entraide.

Cette instruction est un très bel encouragement à poursuivre et amplifier notre action en faveur du rétablissement, de l'autodétermination et de l'emploi des personnes fragilisées par le trouble psychique. Davantage de personnes souffrant de troubles, et sur de nouveaux territoires, vont pouvoir bénéficier d'un cadre sécurisant, du soutien de leurs pairs et d'un réseau de partenaires dynamiques pour œuvrer à leur rétablissement.

Elle nous motive à poursuivre notre engagement pour que chacun trouve sa place dans la société, avec le soutien d'un collectif bienveillant, joyeux et dynamique. Elle nous motive à porter haut et fort notre message pour que les idées reçues autour de la maladie psychique soient levées pour une société plus douce et plus inclusive.

L'association Clubhouse France.

Créée en 2010, l'association Clubhouse France a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique à travers trois missions :

1. **Rompre leur isolement**
2. **Insérer professionnellement** au moyen de parcours d'accompagnement vers l'emploi personnalisé et en partenariat avec les entreprises de proximité.
3. **Lutter contre la stigmatisation** des personnes vivant avec un trouble psychique.

Le clubhouse est une passerelle entre l'hôpital et la vie active pour les personnes vivant avec un trouble psychique tel que la schizophrénie, la bipolarité et la dépression sévère.

Le modèle et la méthode Clubhouse, développés depuis 1948 aux Etats-Unis et désormais dans 330 lieux dans le monde a prouvé son efficience dans le soutien au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques sévères.

En France, le modèle a été expérimenté avec la création du Clubhouse de Paris en 2011 puis déployé à Lyon et Bordeaux en 2017 suivis de Nantes en 2020 et Lille en 2021. Ces Clubhouses ont permis de multiplier les opportunités d'accompagnement innovantes qui permettent à des personnes vivant avec des troubles psychiques graves de retrouver un équilibre de vie satisfaisant, une autonomie, une place dans la société.

Philippe Charrier

Président • Fondateur • Directeur Général



Association Clubhouse France

Bordeaux • Lyon • Nantes • Paris • Lille

Siège social : 43 rue du Télégraphe 75020 Paris

info@clubhousefrance.org • 01 30 44 17 49

